Amende de stationnement

Par Elsa

Bonjour et merci par avance pour votre aide.
Selon une amande reçu il y à 6 mois, je me serais garée de façon gênante et dangereuse sur la chaussée cependant, je n'ai jamais été garée dans cette rue. J'ai donc fait une contestation à laquelle j'ai eu un rejet à moins d'avoir la preuve que je n'étais pas stationnée dans cette rue.
Ce que je n'ai pas parce que je ne prends pas ma voiture tout les matins en photo!!

Par contre il y à 2 caméras "publique" dans cette rue, c'est la seule chose qui pourrait m'aider et me servir de preuve.
Est ce que je peux demander a visionner ces cameras ?
Cela vaut-il le coup d'engager une procédure ?

Par janus2

Bonjour,
Les images de vidéosurveillance sur voie publique sont conservées au maximum un mois...